

**Corporation  
Anjou 80**

**INFO NÉGO N° 2  
7 avril 2011**

**À tous les membres du SFMM (SCFP)  
de la Corporation Anjou 80**

**Convention collective  
Une entente de principe est conclue !**

### **C'est réglé !**

Après neuf (9) séances de négociation, votre comité de négociation est fier de vous annoncer la conclusion d'une entente de principe entre notre Syndicat et la Corporation Anjou 80. En effet, c'est lors de la séance du 5 avril dernier que les parties se sont finalement entendues sur les derniers points en suspens de cette négociation pour le renouvellement de votre convention collective qui était échue depuis le 31 décembre 2009.

### **Un règlement à la hauteur de nos attentes**

Nous vous avons fait part de l'état de la situation en regard des négociations lors de la publication de l'INFO NÉGO N° 1, le 11 novembre dernier. Depuis ce temps, trois (3) autres séances de négociation ont eu lieu et nous ont permis de régler les dernières dispositions en litige qui représentaient des enjeux importants pour les membres de la Corporation Anjou 80. Mentionnons, entre autres, les clauses salariales, les primes de disponibilité, la diminution de la fréquence de disponibilité pour les weekends ainsi que la problématique de la caisse de retraite, qui auront été au cœur de nos discussions avec l'employeur.

L'entente de principe vous sera présentée lors d'une assemblée générale extraordinaire, dont la date reste à fixer, et au cours de laquelle vous serez appelés à vous prononcer sur celle-ci. Sans entrer dans les détails, précisons que l'entente prévoit notamment que la durée du prochain contrat de travail sera de quatre (4) ans, soit de 2010 à 2013 inclusivement, et qu'elle nous permet de rencontrer la grande majorité de nos objectifs, en plus de proposer une solution à la problématique reliée à la caisse de retraite.

### **Votre comité de négociation**

**Mario Sabourin**  
Vice-président

**Diane Chiasson**  
Directrice syndicale  
(par intérim)

**Luis Reyes**  
Délégué syndical

**Bernard Gauthier**  
Délégué syndical

**Nicolas Cléroux**  
Conseiller syndical SCFP

**À ANJOU 80**

**Tous ensemble...**

**Pour une convention à la  
hauteur de nos attentes !**



### **Votre solidarité, le gage de notre succès !**

Toute l'Équipe syndicale du SFMM (SCFP) vous remercie pour l'implication, la solidarité et la patience dont vous avez fait preuve tout au long du processus, ce qui a permis à votre comité de négociation d'obtenir un règlement plus que satisfaisant.

Pour leurs efforts et le travail accompli, **MERCI** et toutes nos félicitations également aux membres du comité de négociation, soit Mario Sabourin, vice-président, Diane Chiasson, directrice syndicale (par intérim), Luis Reyes et Bernard Gauthier, délégués syndicaux ainsi qu'à Nicolas Cléroux, conseiller syndical au SCFP (Québec).

En terminant, nous comptons sur votre présence en grand nombre lors de l'assemblée extraordinaire qui sera convoquée dès que les textes de l'entente auront été révisés et validés.